

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Liste noire de l'UE : le Gabon n'y figure plus !

**LE** 9 décembre 2019, l'Union européenne (UE) a actualisé sa liste noire des compagnies aériennes faisant l'objet d'une interdiction (annexe A) ou d'une restriction d'exploitation dans son espace aérien (annexe B). Le Gabon, qui y était inscrit depuis 2008, en est sorti.

Maxime Serge MIHINDOU  
Libreville/Gabon

Il aura fallu près de 11 ans aux autorités aériennes nationales pour se mettre en conformité aux règles intransigeantes de sécurité aérienne de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Mais finalement, les efforts déployés par le Gabon, notamment l'Agence nationale de l'aviation civile (Anac), ont été payants. En effet, la Commission européenne (CE) vient de retirer le Gabon de la liste noire des pays dont les compagnies aériennes ne sont pas autorisées à voler vers les États membres de l'Union européenne (UE). Cette décision historique est intervenue à l'issue de la mise à jour de la liste noire de l'UE intervenue le 9 décembre 2019.

Selon la commissaire européenne aux Transports, Adina Valean, ce retrait "s'explique par le travail accompli par les autorités gabonaises responsables de la sécurité aérienne". En effet, les efforts accomplis par le Gabon ont été jugés remarquables et exceptionnels, en si peu de temps, par les experts de l'OACI, corroborés par les équipes techniques de la Commission de l'Union européenne. D'un taux de conformité évalué à 6,7% en 2007, de 17,98% en 2012 et 26,07% en 2016, la dernière mission de validation de l'OACI, effectuée du 29 janvier au 6 février 2019, a fait état d'un taux de mise en œuvre de... 72,91%. Soit une progression record de 46% (lire par ailleurs). En recevant le directeur général de l'Anac, Arthur Nkoumou Delaunay, mardi au palais présidentiel, le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, a tenu à féliciter toute l'équipe qui a conduit ce long processus de "conformité aux normes de l'OACI" et permis

au Gabon de redorer l'image de son secteur aérien, en perte de vitesse ces dernières années. Car faut-il le rappeler, dans la dernière liste noire de l'Union européenne actualisée le 2 mai 2019, la quasi-totalité des transporteurs nationaux étaient frappés d'interdiction de survol de l'espace aérien européen. Il s'agissait des compagnies suivantes : Nationale Régionale Transport, Solenta Aviation Gabon et Tropical Air Gabon. Seuls 2 compagnies avaient pu se distinguer en intégrant la catégorie "Annexe B" de cette liste noire, bien que soumises à des restrictions : Afrijet et Nouvelle Air Affaires Gabon (SN2AG). Avenir \* Même si dans leur plan de dessertes de départ, les compagnies aériennes nationales n'avaient pas l'ambition de desservir l'Europe, ce retrait

du Gabon de la liste noire ouvre de nouvelles perspectives pour certaines, et relance le projet de création d'une nouvelle compagnie aérienne nationale après les disparitions successives d'Air Gabon et de Gabon Airlines. "La publication de la mise à jour de la liste noire de l'UE le 9 décembre 2019, dans laquelle le Gabon n'y est plus inscrit, met fin au bannissement de nos compagnies aériennes de l'espace aérien européen, et met en lumière des résultats issus d'une collaboration d'entités étatiques régionales et internationales. Le Gabon va aller de l'avant et se concentrer sur les objectifs établis par l'OACI et la Commission africaine de l'aviation civile (Cafac)", a indiqué le directeur général de l'Anac, Arthur Nkoumou Delaunay. Il faut savoir que la liste noire



Photo: DR

**L'Union européenne a retiré le Gabon de sa liste noire.**

des compagnies aériennes a été publiée, pour la première fois, le 22 mars 2006. Depuis cette date, une commission se réunit tous les semestres environ afin d'évaluer le respect des normes minimales de sécurité des compagnies concernées. Celles ne

garantissant pas des conditions optimales de sécurité à leurs passagers, sont interdites de vol en Europe. Les compagnies aériennes bannies en Europe sont actuellement au nombre de 115, réparties dans 15 pays.

## Arthur Nkoumou Delaunay : " Cette situation ternissait fortement l'image de notre pays "

Propos recueillis par MSM  
Libreville/Gabon

Le Gabon a été inscrit en 2008 sur la liste de sécurité aérienne, dite liste noire, de l'UE, suite à un audit de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui a relevé des écarts significatifs en matière de supervision de la sécurité (6,7% seulement de conformité). La sortie de la liste noire était donc assujettie à une amélioration de notre capacité à la mise en œuvre des normes internationales pour lever le bannissement ou les restrictions imposées aux compagnies aériennes gabonaises dans l'espace européen. Suite aux résultats du dernier audit de l'OACI (février 2019),



Photo: DR

**Le président de la République, Ali Bongo Ondimba, et le directeur général de l'Anac, Arthur Delaunay.**

nous sommes passés de 26,07% à 72,91% de conformité (la moyenne mondiale est de 67%). Cette progression a été confirmée par les experts de la Commission

européenne par un autre audit effectué par leurs experts (octobre 2019). Fort de ce qui précède, et ayant constaté cette évolution im-

portante, la liste de sécurité de l'UE a été révisée et publiée le 9 décembre 2019, avec le retrait définitif du Gabon. Avec ces deux audits ayant des résultats positifs réalisés en moins d'un an, cela traduit, d'une part, notre conformité à la mise en œuvre des normes internationales en matière de supervision de l'aviation civile à travers les certifications, délivrance d'agréments et surveillances continues effectuées par l'ANAC. Mais également l'arrêt d'un bannissement ou restrictions quelconques de nos compagnies aériennes dont la situation ternissait fortement l'image de notre pays. En d'autres termes, tout va pour le mieux dans le secteur aérien national."